

MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 14 décembre 2022

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

BENEFICIAIRES DE LA PRESCRIPTION :

Madame Gaby Marie Claude **POLI**, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) Villa U Castagnu Quartier Belleville.

Née à SARI-SOLENZARA (20145), le 9 décembre 1944.

Veuve de Monsieur Joseph Antoine **BIANCARELLI**.

En qualité d'USUFRUITIERE

Madame Chantal Marie Diane **BIANCARELLI**, Sans profession, épouse de Monsieur Olivier Paul **PORTAZ**, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) Route d'Acciaghju Villa Madre Perla.

Née à BASTIA (20200) le 17 octobre 1969.

En qualité de NU-PROPRIETAIRE à hauteur de la MOITIE

Monsieur Marc François **BIANCARELLI**, Employé territorial, époux de Madame Virginie Angèle Lina **ANTOINE-SANTONI**, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) lieu-dit Saggimmu Route d'Arca.

Né à PORTO VECCHIO (20137) le 18 septembre 1975.

En qualité de NU-PROPRIETAIRE à hauteur de la MOITIE

IDENTIFICATION DES BIENS

LA MOITIE INDIVISE (1/2)

DÉSIGNATION

A PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137 Quartier Belleville,

Une propriété composée de deux maisons mitoyennes

Figurant ainsi au cadastre : Section : AH, N° : 43, Lieudit : Quartier BELLEVILLE, Surface : 00ha 03a 33a. Section : AH, N° : 45, Lieudit : Quartier BELLEVILLE, Surface : 00ha 03a 30ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.* »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)